

Pour sécuriser et améliorer votre exercice en adoptant les dernières obligations réglementaires comme le RGPD, le DMP, la radioprotection, sans oublier toutes les règles sociales liées à la gestion de l'équipe tel que le document unique...

Session du jeudi 6 mai 2021

9 h 00 à 12 h 30 / 14 h à 17 h 30

Accès à la formation via PC, Mac, Tablette

Formateur :
Dr Patrick BONNE

"Trop souvent, les chirurgiens-dentistes perçoivent les obligations réglementaires comme des contraintes inutiles et chronophages. Elles permettent pourtant d'assurer et améliorer la qualité de votre exercice, et vous concentrer sur votre environnement de travail, qui passe trop souvent au second plan, après la réalisation des soins." *Dr Patrick Bonne*

Programme de la formation

1 - Appliquer les dernières obligations réglementaires

- Le RGPD
- Le DMP
- La radioprotection
- Le contrôle des ARS
- Le contrôle DGCCRF

2 - Savoir fédérer l'équipe par le management

- Les différents managements selon les différents types
- Les entretiens (embauche, évaluation, félicitation, recadrage)
- Savoir mettre en place un groupe de travail efficace

3 - Mettre en place une démarche qualité « light »

- La démarche qualité « light »
- Les éléments nécessaires pour la réaliser
- La création du manuel qualité
- La méthode internationale d'écriture des procédures
- La gestion documentaire & les veilles à suivre

4 - Sécuriser et améliorer votre exercice par la réalisation des traçabilités

- Rôles des différentes traçabilités en dentaire (élémentaires, réglementaires)
- La gestion informatisée des stocks
- La traçabilité de la stérilisation
- Réalisation lors des soins

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre et mettre en place les obligations réglementaires de toutes sortes
- Augmenter la sécurité de l'exercice par les traçabilités
- Appréhender les avantages de la démarche qualité
- Apprendre à manager une équipe dentaire

Activités
pédagogiques
interactives

Information pour l'inscription

*Charte du traitement des données (RGPD) sur www.ufsbd.fr

Tarif
<input type="checkbox"/> Praticien 360 €
<input type="checkbox"/> Je m'inscris en ligne et procède au règlement (Paiement CB), via le lien suivant : https://fr.research.net/r/UFSBDHORDDPC
Les informations renseignées permettront de valider votre inscription en ligne. Assurez-vous de fournir les bonnes informations.
Avec le FIF-PL : Pour les praticiens libéraux
Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur www.fifpl.fr Ce bulletin fait office de devis et programme pour votre prise en charge
Avec OPCA PEPSS /ACTALIANS : Pour les praticiens salariés - n° SIRET 784 719 247 00057 - n° DRFP 11752372075
<input type="checkbox"/> Je suis dentiste salarié , pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur https://www.opcoep.fr/ Ce bulletin fait office de devis et programme pour votre prise en charge

En effectuant mon inscription et règlement en ligne je m'engage à participer à la formation dans sa totalité.

A réception de votre règlement, aucune annulation ne sera possible.

Une question ? N'hésitez pas à nous contacter à ✉ formation@ufsbd.fr

Le lien de connexion et la convention vous seront communiqués environ 7 jours avant la Classe Virtuelle. Pour toute annulation, aucun remboursement ne pourra être demandé et l'UFSBD se réserve le droit de vous facturer l'intégralité de la prestation. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant et/ou en cas de force majeure (grève nationale, transports, intempéries, crise sanitaire...) l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner ou annuler la prestation avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.